L'avenir de l'institut Pacha en cassation

L'université de Lyon aura pris son temps. Mais elle a fini par formuler un pourvoi en cassation, dans le litige qui l'oppose aux héritiers de Michel Pacha. Il s'agit de sceller l'avenir de l'institut de recherche en physiologie marine situé sur la corniche de Tamaris.

En septembre, la cour d'appel d'Aix – confirmant le jugement de première instance – avait donné gain de cause aux héritiers du bâtisseur de Tamaris. Ceux-ci estiment que l'acte par lequel Michel Pacha avait fait don du bâtiment à l'Université de Lyon en 1890 doit être annulé. À l'époque, la donation était conditionnée au maintien d'activités de recherches sur place. Des travaux scientifiques qui auraient cessé en 2008.

Avec ce nouveau recours, la perspective d'une reprise du bien par la famille, et de sa réhabilitation éventuelle s'éloigne de plusieurs mois.

C. G.

De nombreux travaux de réhabilitation sont nécessaires à l'institut Pacha. (Photo doc. M. R.)